

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 26 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19/04/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 19/04/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. DE MALHERBE Raymond, M. DAUDIN Francis à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GENDRON Bernard, M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

### 2024/064 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis les Bodines, le Carroir

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien sis Les Borderies, Le Carroir, et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée A n°1183 - Les Bodines d'une superficie de 00ha 08a 10ca
- Parcelle cadastrée D n°380 - Le Carroir d'une superficie de 00ha 04a 08ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/04/2024  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond